

Compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2015

L'an deux mille quinze et le quatre mars, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le vingt six février 2015.

Étaient présents : M. Raymond RODRIGUEZ, maire, Mme Carole GADRAT, M. Jean-Marie ARRIVÉ, Mme Gisèle SOU adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY, Mme Céline COMBERTON, MM Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Mmes Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Étaient absents ayant donné procuration : Mme Séverine DESCORS à Carole GADRAT, M. Alain DUPOUY à Jean-Marie ARRIVÉ

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie ARRIVÉ

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015

ORDRE DU JOUR

Décisions du conseil municipal

1-Autorisation pour la signature d'une convention avec la mairie de Blaye pour la mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 (Raymond RODRIGUEZ) D15-03-06

Pour l'organisation des élections départementales les 22 et 29 mars 2015, la commune de Blaye a accepté d'être le siège de la commission de propagande cantonale. Cette commission a notamment pour tâche de mettre sous pli la propagande électorale et les bulletins de vote. Pour cela elle fait appel aux communes du canton dont la nôtre.

Il nous est donc nécessaire de passer une convention de prestation de service avec la mairie de Blaye afin de permettre le remboursement des rémunérations de la part des travaux supportés par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention « de mise sous plis des documents de propagande et des bulletins de vote » avec la Mairie de Blaye.

Vote : 15 pour

2-Adhésion à l'Association girondine des territoires impactés par les cavités souterraines et les mouvements de terrain (AGTICM) et désignation d'un délégué de la commune auprès de l'association (Raymond RODRIGUEZ) D15-03-07

Sur l'ensemble du territoire girondin les surfaces sous-cavées par d'anciennes carrières souterraines représentent 2000 ha répartis sur 124 communes. Leur abandon entraîne des risques d'effondrements auxquels s'ajoutent des risques d'éboulements de falaises qui ont conduit à l'élaboration de Plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT). Or ces derniers se développent à des rythmes et dans des conditions hétérogènes ce qui pose des problèmes d'équité entre territoires. En 2013 un plan national a été lancé. Son objet est de substituer le principe de prévention au principe de précaution actuellement en vigueur dans l'élaboration des PPR.

L'association AGTIM, créée fin 2014, regroupe les collectivités et les associations girondines concernées par les mouvements de terrain et entend être un interlocuteur majeur dans la mise en place des politiques de prévention face aux risques naturels. Le montant indicatif de la cotisation annuelle est de 0,30 €/habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- de déléguer à Monsieur le Maire la signature de la demande d'adhésion, au nom de la commune, à l'association girondine des territoires impactés par les cavités souterraines et mouvements de terrains dénommée : AGTICM, dont l'objet est de se concerter et de

mutualiser les moyens et les compétences pour bâtir une politique contractuelle cohérente de prévention des risques naturels liés à la présence des cavités souterraines et falaises ;

- de désigner un délégué référent en la personne de **Alain DUPOUY** qui représentera la commune dans les instances de l'association et deux délégués suppléants chargés éventuellement de l'assister, **Jean-Louis GUIRAUD Michel LECRENAIS**.

Vote : 15 pour

3-Autorisation de dépenses d'investissement pour les frais notariés de l'acquisition du terrain de la Plaine en 2014 (Carole GADRAT) D15-03-08

Madame Carole GADRAT rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 77 091,60€ (308 366,40 € x 25%)

Les dépenses d'investissement concernées sont :

- Frais notariés pour l'acquisition du terrain de la Plaine concrétisée en 2014, pour un montant de 1655,26 € imputation comptable 2112 opération 41;
- Rattrapage erreur de prévision pour de la dépense des travaux plomberie électricité du bâtiment 1 rue de l'Église sur la précédente délibération D15-01-05, 90€ imputation comptable 2132 opération 27.

Vote : 15 pour

4-Autorisation au maire d'exercer le Droit de Préemption Urbain pour des opérations d'intérêt général et pour un montant de 10 000€ maximum (Raymond RODRIGUEZ) D15-03-09

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, suite à la création d'un Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU sur le territoire de la commune (délibération du 7 janvier 2015) et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de déléguer, pour la durée du présent mandat, l'exercice de ce droit, que la commune en soit titulaire ou délégataire, à Monsieur le Maire à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 du code de l'urbanisme ;
- de limiter cette délégation à des opérations d'intérêt général et pour un montant maximum de 10 000 €.

Vote : 15 pour

5-Heures supplémentaires pour la tenue du secrétariat des élections départementales (Jean-Marie ARRIVE) D15-03-10

Jean-Marie ARRIVÉ rappelle à l'assemblée la nécessité de délibérer sur l'octroi d'une indemnité pour travaux supplémentaires occasionnées par les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement ;

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Vu les circonstances exceptionnelles et pour une période limitée, d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à l'agent qui assurera ses fonctions lors des élections départementales du 22 et 29 mars 2015.
- Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 22 mars 2015.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Vote : 15 pour

6-Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique (Raymond RODRIGUEZ)

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter ce sujet lors du prochain conseil municipal.

Informations diverses

Carole GADRAT. Afin d'organiser le bureau de vote pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015, un tableau de permanences est à compléter par chacun selon ses possibilités.

Jean-Christophe MARMEY a rencontré les agents techniques qui souhaiteraient changer le siège conducteur très usagé du véhicule Berlingo et s'équiper d'un gros roto-fil. **Jean-Louis GUIRAUD** s'occupera ces demandes et signale qu'il faut prévoir l'installation de la cabine de douche à l'atelier et son raccordement pour le réseau collectif d'assainissement.

Hélène ARAGNOU fait le point sur les différentes réunions auxquelles elle a participé.

- **CISPD**, les services sociaux ont constaté une augmentation des violences familiales, enfants et conjoints en Haute Gironde. Actuellement deux hébergeurs offrent deux nuits d'accueil d'urgence sur le canton de Bourg, il serait impératif que d'autres propositions soient déposées au CISPD. Beaucoup d'accidents de la circulation en raison de conduites irresponsables, alcool, de la part des propriétaires de scooter sont à signaler également.
- **Agenda 21**, un bilan a été présenté lors de cette réunion, par exemple la réalisation de l'aire de covoiturage du Fassier. Les animateurs sont inquiets sur l'avenir du programme Agenda 21, beaucoup d'élus semblent en effet se désintéresser du sujet qui serait trop couteux voir inutile.
- **Schéma d'organisation territoriale (SCoT)**. Ce schéma qui regroupe les Communautés de communes de Bourg, Blaye, Saint Ciers sur Gironde et Saint Savin est actuellement en cours d'élaboration. Avec le conseil elle s'interroge sur l'opposition qui est faite par le bureau d'étude entre le développement touristique en bordure d'estuaire et le développement artisanal à l'intérieur des terres sans aborder le développement agricole.

Hélène ARAGNOU assistera le jeudi 5 mars 2015 à une journée d'information sur l'accessibilité.

Céline COMBERTON ne pourra pas assister à l'Assemblée Générale de la Ludothèque, association qui intervient à l'école dans le cadre des TAP. **Josiane BROSSARD** signale qu'il sera peut être nécessaire d'avoir recours à deux ateliers avec cette association qui donne entière satisfaction dans ses activités.

Jean GOURSILLAUD signale que le repas des aînés s'est bien passé et il remercie les viticulteurs pour le vin qu'ils ont gracieusement offert.

Véronique RICHARD informe les conseillers qu'Alain DUPOUY a signalé le problème de poteau France télécom route des Meuniers qui sera réparé le 6 mars. Par ailleurs l'association ARMVEG s'occupe de la manifestation des petits chanteurs de Bondy.

Michel LECRENAIS souhaite instamment connaître la personne qui a laissé la porte de l'église ouverte. Il demande que le conseil municipal prenne des décisions sur les problèmes environnementaux, plus particulièrement sur la Corniche de la Gironde, par exemple les constructions légères, et autres installations qui font désordre dans le paysage.

Jean-Louis GUIRAUD a rencontré le capitaine des pompiers pour faire le point sur les bâtiments communaux. Il présentera un rapport complet très prochainement.

Carole GADRAT demande à tous les conseillers de lui communiquer rapidement l'évaluation financière des projets afin de pouvoir travailler concrètement sur le budget d'investissement.

Séance levée à 20h55